

**Province de Québec  
MRC du Haut Saint-François  
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 juin 2016**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents à cette séance :**

Monsieur David Masse, conseiller # 2  
Madame Lise Pratte, conseillère # 3  
Monsieur Yves Vézina, conseiller # 4  
Monsieur Rémi Poulin, conseiller # 5  
Monsieur Michel Morin, conseiller # 6

Est absent :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Bruno Gobeil.

Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire de la Municipalité de La Patrie. Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition** de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, l'ordre du jour est adopté.

**2016-06-115** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**3. Suivi et approbation du procès-verbal du 3 mai 2016**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, **appuyée** par Monsieur David Masse le procès-verbal du 3 mai 2016 est approuvé.

**2016-06-116** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**4. Période de questions**

Aucune question

**5. Rapport-chef de pompier**

A) Approbation de diverses dépenses pour le service

d'incendie

**Sur la proposition** de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Rémi Poulin, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Barre Halligan : 180 \$
- 5 -détecteurs de mouvement : 1 950 \$
- Habit de combat : 1 360 \$
- T-shirt : 175 \$

Un montant total de 3 665 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

**2016-06-117** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

B) Demande de services à Daniel Mercier pour la vérification de l'autopompe et de la pompe portative

**Attendu que** nous devons faire les vérifications de l'autopompe pour le camion de pompier et de la pompe portative chaque année ;

**Attendu que** Monsieur Daniel Mercier a les compétences nécessaires pour le faire ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur David Masse, **appuyée** par Monsieur Rémi Poulin,

**IL EST RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de La Patrie demande à Monsieur Daniel Mercier de faire les vérifications selon les normes, de l'autopompe et de la pompe portative.

Un montant total de 310 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

**2016-06-118** **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**6. Rapport de la voirie**

**Dépôt du rapport du directeur de la voirie**

Les élus ont pris connaissance du rapport du directeur de la voirie.

**A) Approbation de diverses dépenses pour le service de voirie et eau potable :**

**Sur la proposition** de Madame Lise Pratte, **appuyée** par Monsieur Rémi Poulin, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Outillage ; pipewrench, ratchet, douille: 600 \$
- Location échafauds et taille-haie : 200 \$
- Palette asphalte froide : 570 \$
- Poteaux service (3) : 135 \$
- Bagues de réparation (2) : 80 \$
- Ponceau 257 nord (M. Beaudoin) : 750 \$
- Creusage pour poteaux de service : 400 \$
- Attache remorque : 50 \$
- Sellettes et poteaux service : 200 \$

Un montant total de 2 985 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

**2016-06-119** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

### **B) Demande de subvention –PAARRM**

**Considérant que** la Municipalité aurait besoin d'aide financière pour le remplacement de ponceaux, creusage et reprofilage des fossés;

**Par ce motif et sur proposition** de Monsieur Rémi Poulin, appuyée par Madame Lise Pratte, il est **résolu** que le conseil municipal adresse une demande au député, Monsieur Ghislain Bolduc, pour un montant d'aide de 12 000 \$, accordé dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau local (PAARRM) pour l'année 2016, pour le remplacement de ponceaux, creusage et reprofilage des fossés, pour un coût approximatif des travaux de 14 885\$ pour réaliser ces projets.

**2016-06-120** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

### **C) Autorisation inscription Luc Bibeau «Qualification des opérateurs de stations d'épuration municipales pour le traitement des eaux usées pour étangs non aérés**

IL EST **PROPOSÉ** par Monsieur Michel Morin  
**APPUYÉ** par Monsieur Rémi Poulin  
 Et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de La Patrie autorise l'inscription de Monsieur Luc Bibeau, au programme de traitement des eaux usées pour étangs non aérés. Un montant approximatif de 2 800 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

**2016-06-121** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

### **7. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

## **8. Correspondance à répondre**

### **Lettre - A : Adjudication soumission fauchage des bords de chemin municipaux saison 2016**

**Attendu que** la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation écrite pour le fauchage des bords de chemins municipaux pour l'année 2016 ;

**Attendu que** les soumissions devaient être reçues avant le 7 juin 2015, 11 h 05;

**Attendu qu'un** seul soumissionnaire a déposé sa soumission dans le délai prescrit et est conforme soit Service forestier Stéphane Blais, au montant de 4 449 \$ ;

**En conséquence, il est proposé** par Monsieur David Masse, appuyé par Monsieur Rémi Poulin **et résolu** que la municipalité de La Patrie accepte le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service forestier Stéphane Blais pour le fauchage de bords de chemins municipaux pour l'année 2016, au montant de 4 449 \$ taxes en sus.

**2016-06-122**

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

### **Lettre - B : Commission de protection du territoire agricole du Québec – acceptation de l'orientation préliminaire dossier numéro 377648**

**ATTENDU QUE** l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* précise qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après citée [la Commission], aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**ATTENDU QU'**en 2005 la MRC Le Haut-Saint-François s'est prévalu de cette possibilité sur des îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) ainsi que sur des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tel que le prévoit ladite loi;

**ATTENDU QUE** la décision numéro 341291 rendue par la Commission en 2005 pour la MRC Le Haut-Saint-François fut la toute première au Québec;

**ATTENDU QUE** la MRC a souhaité se prévaloir à nouveau de cette possibilité puisque les décisions récentes de la Commission contiennent des aspects qui ne furent pas envisagés lors de la première décision de 2005 (îlots sans morcellement, conversion à des fins résidentielles d'un usage commercial, aucun frontage minimum, etc.);

**ATTENDU QUE** préalablement au dépôt d'une nouvelle demande à portée collective, la MRC a procédé à une

nouvelle caractérisation des affectations agricoles, rurales et forestières afin que celles-ci soient représentatives de la réalité;

**ATTENDU QUE** cette caractérisation a entraîné la modification de la délimitation de ces affectations;

**ATTENDU QUE** cette caractérisation a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle délimitation des affectations agricoles, rurales et forestières a été prise en compte dans la réflexion entourant la nouvelle demande à portée collective;

**ATTENDU QUE** la MRC a rencontré les municipalités du territoire en décembre 2012 afin d'expliquer les paramètres de la nouvelle demande à portée collective ainsi que pour valider les nouvelles possibilités demandées, et ce, tant au niveau des îlots déstructurés (Volet 1) qu'au niveau des lots de superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2);

**ATTENDU QUE** la MRC a donc déposé, le 20 mars 2013, via la résolution 2013-03-5127, une nouvelle demande à portée collective dans le but d'obtenir de nouvelles autorisations à des fins résidentielles en zone agricole (dossier numéro 377648);

**ATTENDU QUE** la MRC a agi comme mandataire pour les quatorze municipalités de son territoire;

**ATTENDU QUE** cette demande visait tant les îlots déstructurés de la zone agricole (Volet 1) que les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2);

**ATTENDU QUE** cette demande visait également à modifier légèrement certains îlots déstructurés circonscrits dans la décision numéro 341291 afin d'en ajuster les limites suite à la réforme cadastrale;

**ATTENDU QUE** la Commission a jugé la demande recevable;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a refusé de négocier le volet concernant les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) tant que la MRC ne réalisera pas un Plan de développement de la zone agricole en collaboration étroite avec elle;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'union des producteurs agricoles de l'Estrie a toutefois accepté de participer sans condition préalable aux négociations pour la modification et la révision d'une demande à portée collective portant uniquement sur les îlots déstructurés (Volet 1);

**ATTENDU QUE** le rapport des nouvelles constructions suite à la première décision à portée collective de 2005 démontre que les gens se construisent davantage à l'intérieur des îlots déstructurés;

**ATTENDU QUE** le comité administratif de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de retirer de la demande le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (Volet 2) afin de permettre la poursuite des négociations;

**ATTENDU QUE** par sa résolution numéro 2013-09-8224 adoptée le 18 septembre 2013, le conseil de la MRC a avisé la Commission qu'elle retirait temporairement le volet des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement (Volet 2) de sa demande à portée collective;

**ATTENDU QUE** quatre rencontres ont eu lieu entre les principaux intervenants concernés, soit la Commission, l'union des producteurs agricoles et la MRC pour étudier la nouvelle demande à portée collective;

**ATTENDU QU'**un état de la situation a été fait tant au conseil qu'au comité administratif de la MRC suite à ces rencontres;

**ATTENDU QUE** trois documents de travail déposés par la Commission suite à ces rencontres ont permis aux principaux intervenants d'en arriver à un consensus;

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission faisant état de ce consensus;

**À CES CAUSES, il est proposé** par Madame Lise Pratte, appuyé par Monsieur David Masse, et **résolu** que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au dossier numéro 377648 et s'engage à modifier ses règlements d'urbanisme de manière à y intégrer les conditions permettant la prise d'effet de la nouvelle demande à portée collective en vertu de l'article 59. Toutefois, le conseil de la municipalité de La Patrie désire informer la Commission qu'elle se désiste de l'îlot sans morcellement « F » identifié sur le support cartographique en annexe au dossier numéro 377648 considérant la décision antérieure de la Commission au dossier numéro 335150.

**2016-06-123**

***Résolution adoptée à l'unanimité.***

**Lettre - C : Sûreté du Québec 1<sup>er</sup> versement**

**Sur la proposition** de Monsieur Michel Morin, appuyée par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie procède au 1<sup>er</sup> versement de la somme 2016

qui est payable pour les services de la Sûreté du Québec, et ce, pour un montant de 37 967 \$.

**2016-06-124** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre -D : Transfert nom de domaine : Lapatrie.ca vers  
PenseWeb.com**

**Il est proposé** par Monsieur Yves Vézina

**Appuyée** par Madame Lise Pratte

**Que** le conseil de la Municipalité de La Patrie autorise le transfert du registraire pour le nom de domaine –lapatrie.ca, vers PenseWeb.com, au montant de 34.44 \$ taxes incluses pour la période de renouvellement du 8 septembre 2016 au 7 septembre 2017.

**2016-06-125** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre -E : Invitation assemblée annuelle SADC**

Aucune disponibilité

**Lettre -F : Invitation conférence de presse –Parcours de  
Marche au cœur de Mégantic**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie autorise et entérine les dépenses de Madame Lise Pratte qui a assisté à la conférence de presse du Parcours de Marche au cœur de Mégantic, qui a eu lieu le 6 juin, à Val-Racine.

**2016-06-126** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - G : Résolution d'appui –Campagne  
pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et  
standardisé des produits du tabac**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie appuie la Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.

**2016-06-127** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - H : Demande de commandite : Festival country  
du Lac Mégantic**

Refusé

**Lettre - I : Fonds : feux de forêts Alberta**

Refusé

**Lettre - J : Dédommagement pour l'utilisation de la remorque de Monsieur André Jetté**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, appuyée par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie verse une compensation de 300 \$ à Monsieur André Jetté pour l'utilisation de sa remorque pour le transport du tracteur à gazon.

**2016-06-128** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - K : Nettoyage fournaise Centre communautaire et salle municipale**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, appuyée par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie accepte l'offre de services de Chauffage Vincent Audet pour le nettoyage et la mise au point des fournaises de la municipalité pour un montant de 408.51 \$ taxes incluses.

**2016-06-129** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - L : Invitation assemblée annuelle Carrefour jeunesse-emploi**

Refusé

**Lettre - M : Invitation assemblée générale annuelle Centre des Femmes La Passerelle**

**Sur la proposition** de Monsieur Yves Vézina, appuyée par Monsieur David Masse, il est résolu que la Municipalité de La Patrie autorise Madame Lise Pratte à assister à l'assemblée générale du Centre des femmes La Passerelle, qui aura lieu le 8 juin, à Weedon.

**2016-06-130** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - N : Demande commandite Fabrique St-Joseph-des-Monts pour refaire les plates-bandes**

**Sur la proposition** de Madame Lise Pratte, appuyée par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie octroie un montant de 250 \$ pour refaire les plates-bandes de la Fabrique St-Joseph-des-Monts.

**2016-06-131** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - O : Demande de commandite Corp. des Loisirs – Fête Nationale du Québec**

Refusé

## Lettre - P : Reddition des comptes/Ministre des Transports

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 95 397 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**Attendu qu'un** vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

**Pour ces motifs,** sur une proposition de Monsieur Rémi Poulin, appuyée par Madame Lise Pratte, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de La Patrie informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2016-06-132** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

## Lettre - Q : Demande de soutien financier : Planificateur familial Comité ELÉ

**Il est proposé** par Madame Lise Pratte  
**appuyé** par Monsieur Rémi Poulin  
**et résolu** à l'unanimité

**Que** la municipalité de La Patrie collabore avec le Comité Éveil avec le plan ourson pour un montant de 50 \$, pour mettre en place des activités et des outils visant à stimuler l'éveil à la lecture et à l'écriture tout en favorisant le plaisir d'apprendre chez les enfants âgées de 0 à 7 ans.

**2016-06-133** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

## Lettre - R : Contribution municipale au projet d'infrastructures de l'aéroport de Sherbrooke

**ATTENDU QUE** l'aéroport de Sherbrooke, situé sur le territoire du Haut-Saint-François est une infrastructure majeure, ayant un potentiel important de services aux individus et de développement économique ;

**ATTENDU QUE** ce développement nécessite la mise en place d'infrastructures aqueduc et d'égout de même que des aménagements à l'aérogare actuelle ;

**ATTENDU QU'**une demande de subvention sera déposée dans le cadre d'un programme Fédéral-provincial-municipal d'infrastructure pour le projet évalué à 9,2M \$ et dont la participation du milieu est évaluées à 1,8M \$;

**ATTENDU QUE** la participation du milieu sera répartie entre les différentes MRC de l'Estrie, la ville de Sherbrooke et les municipalités du Haut-Saint-François, selon un scénario déposé à la séance du conseil du **7 juin 2016**.

**EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Rémi Poulin, appuyée par Madame Lise Pratte, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité de Patrie participe financièrement à ce projet pour un montant de 4 459.59\$, dans la mesure où le projet se réalise selon les paramètres présentés.

**2016-06-134** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - S : Contrat de service annuel : PenseWeb. Com**

**Il est proposé** par Monsieur David Masse  
**appuyé** par Monsieur Rémi Poulin  
**et résolu** à l'unanimité

**Que** la municipalité de La Patrie accepte le plan de service annuel du 1 juin 2016 au 31 mai 2017 de PenseWeb.com pour un montant de 145 \$ taxes en sus.

**2016-06-135** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - T : Achat de dossiers et d'assises pour réparation de chaises**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur David Masse  
**APPUYÉ** par Monsieur Michel Morin  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de La Patrie, autorise l'achat d'assises et dossiers pour la réparation de 50 chaises au montant de 12.65 \$ par chaise plus taxes, tel que décrit dans la soumission de Alpha Tabco inc.

**2016-06-136** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - U : Tarif pour location de tables en plastique**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Rémi Poulin  
**APPUYÉ** par Monsieur Yves Vézina  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de La Patrie, accepte de louer les tables en plastique aux citoyens qui en feront la demande au

montant de 3 \$ par tables et d'un dépôt supplémentaire de 20 \$ par table, suite à la vérification au retour de la marchandise s'il y a un bris majeur, le locataire sera facturé pour le remplacement d'une nouvelle table.

**2016-06-137** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - V : Acceptation de l'offre de services de David Leslie, architecte pour l'aménagement du local FADOQ**

**Il est proposé** par Madame Lise Pratte  
**appuyé** par Monsieur Rémi Poulin  
**et résolu** à l'unanimité

**Que** la municipalité de La Patrie accepte l'offre de services de David Leslie, architecte pour l'aménagement du local de la FADOQ, pour un montant de 5 300\$, de la phase A-1, A-2, A-3 et A-4, tel que décrit sur la proposition no P16-123, en date du 11 mai 2016.

**2016-06-138** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - W : Invitation rencontre de consultation sur la stratégie d'accueil touristique**

**Sur la proposition** de Monsieur Yves Vézina, **appuyée** par Monsieur Rémi Poulin, il est résolu que la Municipalité de La Patrie autorise Madame Lise Pratte à assister à la rencontre de consultation sur la stratégie d'accueil touristique qui aura lieu le 14 juin.

**2016-06-139** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - X : Simexco réparation de jeux d'enfants sous garantie**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina, il est résolu que la Municipalité de La Patrie accepte de payer le transport et la manutention pour le remplacement de deux paliers pour les jeux d'enfants et autorise Luc Bibeau à faire la réparation. Un montant total de 760 \$ plus taxes est prévu pour couvrir les factures à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

**2016-06-140** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - Y : Adjudication soumissions : vérification de débitmètres suite aux exigences du MDDELCC et MAMOT**

**Attendu que** la municipalité a procédé à une demande d'appel d'offres sur invitation pour la vérification des débitmètres suite aux exigences du MDDELCC et MAMOT ;

**Attendu que** deux soumissionnaires ont déposé, leur soumission soit la compagnie Asisto, et la compagnie Endress+Hauser;

**En conséquence, il est proposé** par Monsieur Rémi Poulin, **appuyée** par Monsieur Yves Vézina **et résolu** que la municipalité de La Patrie accepte le contrat aux plus bas soumissionnaires, soit Asisto au montant de 900 \$ plus taxes, tel que spécifié sur la proposition no. 0400287 du 6 juin 2016.

**2016-06-141** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - Z : Résolution autorisant l'embauche du personnel requis pour la tenue de camps de jours et service de garde lors de la saison estivale**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire offrir un camp de jours et un service de garde à ses jeunes citoyens et citoyennes, lors de la saison estivale, débutant le 27 juin jusqu'au 12 août 2016, excluant les 2 semaines de la construction;

**CONSIDÉRANT** que le maire, la coordonnatrice et l'adjointe administrative ont procédé à une sélection des candidats et soumis ses recommandations au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par Monsieur Rémi Poulin  
**APPUYÉ** par Madame Lise Pratte  
**et RÉSOLU** à l'unanimité ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal entérine l'embauche du personnel étudiant requis pour la gestion de camps de jour et du service de garde soit :

Amy Richard, Naomi McMahon et Dominique Charron

Que tout le personnel étudiant sera rémunéré au salaire minimum;

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche d'une quatrième personne si le nombre d'inscriptions au camp de jour et service de garde le justifiait.

**2016-06-142** *Résolution adoptée à l'unanimité.*

**Lettre - aa : Bail de location : Centre funéraire Jacques et Fils inc.**

**Il est proposé** par Monsieur Yves Vézina,  
**appuyé** par Monsieur Michel Morin  
**et résolu** :

De louer au Centre Funéraires Jacques et Fils inc, pour une période de 5 ans, le local 205 et la grande salle du Centre communautaire situé au 44 rue Garneau, La Patrie, à compter du 1er juin 2016 au 31 mai 2021, pour la somme de 325 \$ par mois, selon les termes d'un bail daté du 9 juin

2016;

D'autoriser Monsieur Bruno Gobeil, maire, et Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer ledit bail au nom de la municipalité.

**2016-06-143** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

### **Lettre - bb : Demande Corporation des loisirs St-Pierre**

A) La corporation aimerait avoir les services de Monsieur André Jetté pour faire le ménage lors de location de l'abri-bois

Le conseil ne peut permettre à Monsieur Jetté de faire le ménage sur les heures de travail de la municipalité, donc la corporation devra le faire à ses frais.

B) Frais notarié pour la dissolution de la charte de la Corporation

Le conseil s'engage à payer les frais notariés.

### **9. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Monsieur Rémi Poulin, appuyée par Madame Lise Pratte, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis, totalisant **174 170.59 \$**, référence aux chèques numéros 8265, 8330 à 8335, 8338 à 8366, **et les chèques 201600169 à 201600215** et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**2016-06-144** ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

### **10. Rapport du maire**

✓ Mieux travailler ensemble, MRC

Suivi de Lise Pratte :

- ✓ Parcours de marche au cœur de Mégantic
- ✓ Marécage des Scots
- ✓ Plantation des citrouilles

### **11. Période des questions**

Un citoyen se questionne sur la procédure de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et sur le projet d'infrastructure de l'aéroport de Sherbrooke.

### **13. Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Monsieur Michel Morin, il est résolu  
unanimement de lever la séance à **20 h 30**

**2016-06-145**     **Résolution adoptée à l'unanimité.**

---

Bruno Gobeil  
Maire

---

Johanne Latendresse  
Directrice générale,

Je, **Bruno Gobeil**, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code  
municipal*.

---

Bruno Gobeil,  
Maire